



## Organismes intervenant dans l'entreprise

INTERVENANT	Adresse	Nature du contrôle

## Exemples de vérifications périodiques

	Type de vérification ou formalité	Moment ou fréquence de la vérification	Personne ou organisme chargé de la vérification	Textes de référence	Documents complétés ou établis
<b>Amiante</b>	Contrôle de la présence des matériaux	Annuelle et trimestrielle	Organisme agréé	R.1334-18 Code Santé Publique	Rapport
<b>Compresseurs</b>	Réépreuve de la cuve	10 ans (fixe) 5 ans (mobile)	Organisme de contrôle agréé	Variable selon le type d'appareil	Procès-verbal d'épreuve
<b>Chariots automoteurs à conducteur porté (manuscopiques, télescopiques...)</b>	Essais de fonctionnement Vérification de l'état de conservation	Semestrielle	Personne qualifiée	R4323-19 à 28	Registre de sécurité
<b>Appareil de levage</b>	Essais de fonctionnement Vérification de l'état de conservation	Annuelle	Personne qualifiée	R4323-28	Registre de sécurité
<b>Electricité</b>	Vérification	Lors de la mise en service puis annuelle	Organisme de contrôle agréé	Décret n°88-1056 du 14/11/1988 mod. Arrêté du 10/10/2000	Rapport de vérification
<b>Opération de chargement et déchargement effectuée par une entreprise extérieure</b>	Analyse des risques liés aux opérations	Avant toute opération	Chef d'entreprise et le transporteur	R4515-1	Protocole de sécurité
<b>Entreprises extérieures</b>	Réunion et inspection communes	Avant le début des travaux et pendant l'exécution des travaux	Chef d'entreprise extérieure et chef d'entreprise utilisatrice	R4512-2 à 6 et 8 à 11 R4513-1 à 5	Plan de prévention
<b>Equipements de protection individuelle</b>	Vérification de maintien en conformité	A chaque utilisation	Chef d'entreprise	R4322-1	Registre de sécurité
<b>Système de protection individuelle contre les chutes en hauteur</b>	Vérification de l'état général Vérification du respect des instructions de stockage	Annuelle ou sur mise en demeure de l'inspection du travail	Personne qualifiée appartenant ou non à l'établissement	R4323-99 à 103	Registre de sécurité
<b>Incendie</b>	Vérification des moyens de lutte	Annuelle	Installateur qualifié ou organisme vérificateur qualifié	R4227-2	Compte-rendu de vérification